



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2021-015**

**Lot numéro2 364 179 (71, rue Charpentier)
du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mardi 4 mai 2021, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge avant de 4,26 m alors que la norme prévue est de 4,5 m pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé sur le lot 2 364 179, au 71 rue Charpentier.

Conformément aux dispositions des arrêtés et décrets ministériels visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est automatiquement remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions ou commentaires par écrit relativement à la demande de dérogation mineure par courriel à l'adresse électronique : greffe@lepiphanie.ca, et ce, au plus tard, le 3 mai 2021 à 16 h30. À l'expiration de ce délai, l'ensemble des questions et commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 15^e jour du mois d'avril 2021.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE